



Date de péremption suite à la non réalisation de l'acte

Par **MALASSAGNE jean claude**, le **26/05/2017 à 16:15**

J'ai été adjudicataire sur surenchères d'une villa pour un montant de 300 000 euros en date du 23/06/2011 .

J'ai versé un montant de 150 000 euros à titre d'acompte à mon avocate .

Je n'ai pu verser davantage .

Une nouvelle adjudication en date du 28/06/2012 d'un montant de 240 000 euros a attribué cette villa à un nouvel acquéreur .

Mon avocate m'a rendu l'argent versé soit la somme de 150 000 euros .

Aujourd'hui mon avocate me réclame une somme de 150 000 euros correspondant à la différence entre 300 000 euros et 240 000 euros majorée des intérêts .

Que dois-je faire ?

Je suis sans argent .

Quel est le délai de péremption ?

En vous remerciant .